

COMMUNE DE FELINES
COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

L'an deux mil vingt le vingt-huit du mois de mai à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la Commune de FELINES, après convocation légale de Monsieur le Maire, William PRIOLON.

Etaient présents : Messieurs William PRIOLON, Maxime DURAND, Christian DARIOT, Sylvain DREYER, Romain D'ANIELLO, Philippe DAL COL, Vincent ROULLET, Jérémy COURBON, Lucas SABOT, et Mesdames Nelly SOURDILLON, Lucie RAMIER, Catherine BAROU, Véronique DOS SANTOS PEREIRA, Sandrine LHOTEL, Pascaline JULIEN, Véronique BONGARD-ARNAUD, Linda RAUX-GANDON

Etaient Absents : Monsieur Denis DUCHAMP, et Madame Djémila CHASSIGNOLE

Assiste : Madame Cindy DUCHIER, secrétaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe DAL COL, Doyen de l'assemblée.

Il prend lecture des textes de loi concernant le déroulement de l'élection du Maire et des adjoints.

Il donne lecture de la lettre de Monsieur Denis DUCHAMP, Maire sortant qui ne souhaite pas continuer et exercer les fonctions de conseiller municipal pour ce mandat. Un courrier de démission de la part de Madame Djémila CHASSIGNOLE pour siéger au sein du conseil est également lu par Monsieur DAL COL.

ELECTION DU MAIRE

Monsieur Lucas SABOT est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Messieurs Jérémy COURBON et Romain D'ANIELLO sont désignés en qualité d'assesseurs.

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal, Monsieur Philippe DAL COL prend la présidence de l'assemblée. Il procède à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre dix-sept conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Il invite ensuite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue

Monsieur Philippe DAL COL demande s'il y a des candidats au poste de Maire.

Monsieur William PRIOLON propose sa candidature au poste de Maire.

La candidature enregistrée, les conseillers municipaux sont invités à passer au vote.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, remet fermé son bulletin de vote.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote par les assesseurs.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

-Nombre de bulletins trouvés dans l'urne (votants) :	17
-Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
-Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
- Nombre de suffrages blancs :	3
-Nombre de suffrages exprimés :	14
-Majorité absolue :	8
Obtient Monsieur William PRIOLON	14 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue Monsieur William PRIOLON, est proclamé Maire et est immédiatement installé.

Monsieur le Maire prend la parole :

« Mesdames, Messieurs c'est un immense honneur qui m'est fait avec ce nouveau mandat de maire pour 6 ans. Monsieur le Maire très ému tiens à remercier de nombreuses personnes qui l'ont soutenues tout le long de sa campagne électorale, notamment toute son équipe Félines nouvelle génération, son entourage familial et amicale, il fait le tour de chaque conseiller municipal installé récemment en les remerciant nominativement.

Il a une pensée particulière pour les personnes parties bien trop tôt notamment des membres de sa famille qui serait très fiers du chemin qu'il a parcouru.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur William PRIOLON, élu Maire et immédiatement installé indique qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de cinq adjoints au Maire. Il est décidé également de nommer une conseillère déléguée, il désigne Madame Véronique DOS SANTOS PEREIRA

Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Fixe à cinq le nombre des adjoints au Maire de la commune.

Fixe à un le nombre de conseillère déléguée de la commune.

Précise que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection.

ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur William PRIOLON élu Maire, le Conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints. Monsieur le Maire constate qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire a été déposée.

Une liste de cinq noms : Nelly SOURDILLON (placée en tête de liste), Maxime DURAND, Lucie RAMIER, Christian DARIOT et Catherine BAROU.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, remet fermé son bulletin de vote.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Election des adjoints :

-Nombre de bulletins trouvés dans l'urne (votants) :	17
-Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
-Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
- Nombre de suffrages blancs :	2
-Nombre de suffrages exprimés :	15
-Majorité absolue :	8

Obtient la liste de Madame Nelly SOURDILLON 15 voix.

*Ayant obtenu la majorité absolue,
Madame Nelly SOURDILLON, est proclamée 1^{er} adjointe au Maire au premier tour de scrutin et est immédiatement installée.*

Monsieur Maxime DURAND est proclamé 2^{ème} adjoint au Maire au premier tour de scrutin et est immédiatement installé.

Madame Lucie RAMIER est proclamée 3^{ème} adjointe au Maire au premier tour de scrutin et est immédiatement installée.

Monsieur Christian DARIOT est proclamé 4^{ème} adjoint au Maire au premier tour de scrutin et est immédiatement installé.

Madame Catherine BAROU est proclamée 5^{ème} adjointe au Maire au premier tout de scrutin et est immédiatement installée.

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le tableau est établi conformément aux dispositions des articles L2121-1 et R2121-2 du CGCT.

Le Maire donne lecture de ce tableau qui ne fait l'objet d'aucune remarque :

William PRIOLON	Maire
NELLY SOURDILLON	1 ^{er} Adjointe
MAXIME DURAND	2 ^{ème} Adjoint
LUCIE RAMIER	3 ^{ème} Adjointe
CHRISTIAN DARIOT	4 ^{ème} Adjoint
CATHERINE BAROU	5 ^{ème} Adjointe
Romain D'ANIELLO	conseiller municipal
Sandrine LHOTEL	conseiller municipal
Lucas SABOT	conseiller municipal
Véronique DOS SANTOS PEREIRA	conseillère déléguée
Sylvain DREYER	conseiller municipal
Pascaline JULIEN	conseiller municipal
Vincent ROULLET	conseiller municipal
Linda RAUX-GANDON	conseiller municipal
Jérémy COURBON	conseiller municipal
Véronique BONGARD-ARNAUD	conseiller municipal
Philippe DAL COL	Conseiller municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

